

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE
Commune de Cambo-Les-Bains
MODIFICATION SIMPLIFIEE n°1 DU PLU

AVIS D'INFORMATION

En application de l'article L.153-47 du code de l'urbanisme et suite à la délibération-cadre du 8 avril 2017 fixant les modalités de mise à disposition du public, le public est informé que la Communauté d'Agglomération Pays Basque envisage d'adopter une modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) de la Commune de Cambo-Les-Bains ayant pour objet la rectification d'une erreur matérielle sur le plan de zonage et une modification à l'article 2 du règlement de la zone Nbd. Ces changements du PLU entrent dans le champ d'application de la procédure de modification simplifiée défini à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.

Le projet de modification pourra être consulté du 23 décembre 2019 au 23 janvier 2020 inclus à l'hôtel de ville de Cambo-Les-Bains, avenue de la mairie, et au siège de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, 15 avenue Foch à Bayonne, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

Des registres seront mis à la disposition permettant au public de formuler des observations.

Le Président